



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RATP

Question écrite n° 37425

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer de lui donner des indications sur le nombre de jours de grèves à la RATP, en 2002 et 2003. Il souhaite également savoir si des retenues sur salaire ont été pratiquées, et selon quels critères.

Texte de la réponse

En 2002 le nombre de jours de grève à la RATP s'est élevé à 11 112 équivalant à 0,26 journée perdue par agent. 187 préavis ont été déposés et 172 ont été suivis. En 2003, il a été de 56 207 équivalant à 1,32 journée perdue par agent. 182 préavis ont été déposés et 159 ont été suivis. Les retenues sur salaire pour fait de grève ont bien été opérées. Chaque jour de grève a été intégralement et immédiatement décompté sur la paie du mois concerné à partir des heures d'absence réellement constatées. L'assiette des retenues porte sur l'ensemble des éléments de la rémunération incluant les primes.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37425

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2925

Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5395